

Séance du 14 décembre 2020 à 19 heures 30

**SEANCE ORDINAIRE**

**Présidence :**                    **Monsieur Jérôme SCHÖNI**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020.
2. Assermentation de **Mme Y. Guibert Mongilardi**.
3. Communications du bureau du Conseil municipal.
4. Désignation d'un membre pour le groupement des pompiers Vandœuvres-Choulex, en remplacement de **M. L. Baudet**.
5. Approbation de l'élection de trois membres du conseil de la Fondation immobilière de Choulex (projet de délibération N°232/20).
6. Rapport des commissions.
7. Communications de l'Exécutif.
8. Propositions individuelles et questions.
9. Naturalisations (huis clos).

**Présents :**                    Mmes Léonore COMIN, Nathalie FAVRE, Yvette GUIBERT MONGILARDI, Carole MATHEZ, Franziska PILLY SCHLUEP et Christine SCHAUB

MM. Aloys BAUDET, Jean BINDER, Lucien DERUAZ, Pascal DROZE, Quentin MEYLAN et Brett THEUS.

**Exécutif :**                    M. Christophe SENGLLET, maire  
Mme Delphine KRÄHENBÜHL, adjointe  
Mme Anne MEYLAN, adjointe

**Procès-verbal :**            Mme Katarina CHEVRON RIZZETTO

\*\*\*\*\*

**M. J. Schöni** ouvre la séance du Conseil municipal à 19 heures 30.

### 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur, en tenant compte des modifications suivantes :

Page 1880 – dans son intervention, **Mme F. Pilly Schluép** précise qu'il ne s'agit pas de la « Vy-Creuse » mais de la « Vy-des-Baux ».

### 2. Assermentation de Mme Yvette GUIBERT MONGILARDI

**M. J. Schöni** annonce la démission de **M. L. Baudet** et la décision de **Mme Y. Guibert Mongilardi** d'accepter de le remplacer. Il prend acte de son serment et prie l'Exécutif d'annoncer le changement au Service des affaires communales. Il lui souhaite la bienvenue.

### 3. Communications du bureau du Conseil municipal

**M. J. Schöni** donne les dates des prochains conseils : 25 janvier, 22 février, 15 mars, 12 avril, 10 mai et 21 juin.

Il a reçu une circulaire de la Communauté d'intérêt pour les transports publics (Citrap) qui cherche à recruter de nouveaux membres.

Il informe avoir pris connaissance d'un courriel reçu de **Mme Christine Jeanneret** concernant les nuisances liées au bruit généré par le passage à vitesse élevée des véhicules (voitures et deux roues) sur le chemin de Champ-Dollon. Il suggère de transmettre ses doléances à la commission des routes.

Il se réfère au courrier reçu de l'entreprise Montant à Bonvard qui se plaint d'un manque à gagner conséquent suite aux travaux. La commission des finances analysera la situation. **M. C. Senglet** annonce qu'il se récusé sur ce dossier et passe la main à **Mme D. Krähenbühl**.

### 4. Désignation d'un membre pour le groupement des pompiers Vandœuvres-Choulex, en remplacement de M. L. Baudet

**M. J. Schöni** informe que la seule candidature reçue est celle de **Mme C. Mathez**. Cette dernière est donc élue par acclamation.

### 5. Approbation de l'élection de trois membres du conseil de la Fondation immobilière de Choulex (projet de délibération N°232/20)

**M. J. Schöni** informe que trois candidats sont présentés pour trois postes. Il fait lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération N° 232/20 est approuvé par 12 voix pour, soit à l'unanimité, dont la teneur est la suivante :

Vu la délibération du 19 octobre 1998 décidant de la création de la Fondation immobilière de la commune de Choulex et adoptant les statuts de cette fondation,  
vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 14 décembre 1998 approuvant cette délibération,  
vu la loi du 19 novembre 1999 décrétant la constitution de la Fondation immobilière de la commune de Choulex et approuvant les statuts de cette dernière,  
vu la délibération du 11 mai 2015 modifiant les statuts de la Fondation immobilière de la commune de Choulex stipulant que :

- trois membres du conseil de fondation sont élus par le Conseil municipal, dont au moins deux conseillers municipaux (art. 8, lettre c) pour une période de cinq ans (art. 9) ;  
sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide par 12 voix soit à l'unanimité d'élire au conseil de la Fondation immobilière de la commune de Choulex, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025 :

|                      |                                      |
|----------------------|--------------------------------------|
| <b>DROZE Pascal</b>  | <b>1966 – 1, route des Jurets</b>    |
| <b>BAUDET Aloys</b>  | <b>1994 – 177, route de Choulex</b>  |
| <b>SCHONI Jérôme</b> | <b>1978 – 135A, route de Choulex</b> |

## 6. Rapport des commissions

### Agriculture-Environnement-Développement durable

**Mme C. Mathez** informe que la commission s'est réunie le 16 novembre. Il a été question des ruches installées sur la parcelle Bellecombe et gérées par l'association Apidae. Il a été décidé de résilier leur contrat, leurs prestations n'étant pas satisfaisantes. Début 2021, les responsables de l'association « Printemps d'abeilles » seront reçus afin de présenter leur offre qui paraît plus intéressante.

Différentes subventions ont été attribuées.

Le sujet des déchetteries a été abordé. La volonté de la commission est de rendre plus clairs et précis les panneaux des éco-points.

Journée du 24 avril : l'association « Semence de Pays » a accepté de venir animer un atelier et mettre en place un marché aux plantons. L'association « La Libellule » animera deux visites.

La prochaine réunion de la commission aura lieu le 18 janvier 2021.

### Aménagement-Mobilité

**M. J. Binder** informe que la commission s'est réunie le 16 novembre conjointement avec la commission des routes. **M. C. Senglet** a réuni ces deux commissions pour présenter un compte rendu de la rencontre de l'Exécutif avec M. Daniel Devaud de l'OCT et M. Michel Savary du bureau Trafitec en vue de faire le point avec les membres des commissions de l'avancement des différents dossiers en cours.

Il énumère les points abordés :

- L'OCT est entré en matière sur une requête de l'Exécutif demandant que le chemin des Briffods, et par conséquent le parvis de la salle polyvalente, soit interdit aux chevaux.
- Il a été question des aménagements de Bonvard et de la fin du chantier.
- Le chemin des Princes au niveau des Verpillères restera limité à 50 km/h. L'OCT estime qu'il n'est pas nécessaire d'abaisser la limitation de vitesse pour le moment.
- Plusieurs plaintes ont été reçues concernant la limitation de vitesse à 80 km/h jugée excessive sur le tronçon du chemin des Princes, au niveau du hameau de Pressy. Ce point sera étudié par le bureau CITEC en 2021 et aucune autre action n'est entreprise pour l'instant.
- Sur la route des Jurets, l'Exécutif a demandé à l'OCT d'abaisser la vitesse à 30km/h sur le tronçon entre le pont de Chevrier et la sortie du village vers les nouveaux immeubles. La demande suit son cours mais il semblerait que l'OCT y soit plutôt favorable.
- Il a été demandé de prolonger la zone 30 sur les chemins de Miolan, de la Vy-des-Baux et des Briffods.
- Quelques modifications de panneaux concernant les vélos ont été demandées à la Gouille-Noire et à Chevrier.

- Une grande partie de la séance fut consacrée à la mise en place d'une zone 20 km/h sur la route de Choulex dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, durant une année, à titre d'essai. Pendant cette période, les deux commissions vont se réunir de manière régulière pour discuter des divers aménagements sur ce tronçon.

A titre personnel, il a apprécié l'état d'esprit très constructif de ces deux commissions.

**Mme D. Krähenbühl** précise que la zone 20 km/h sur la route de Choulex sera mise en place dès obtention de l'autorisation, probablement pas le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

#### Animation-Culture-Sports

**M. B. Theus** informe que la commission ne s'est pas réunie.

#### Bâtiments-Préavis

**M. L. Déruaz** informe que la commission s'est réunie ce soir avant le Conseil afin de traiter une demande de préavis pour une maison de maître. Les modifications demandées concernent essentiellement des aménagements intérieurs que la commission a préavisés favorablement à l'unanimité.

#### Finances-Sécurité

**M. J. Schöni** informe que la commission ne s'est pas réunie.

#### Information-Naturalisations

**Mme C. Schaub** informe que la commission s'est réunie le 23 novembre pour deux demandes de naturalisation qui seront traitées en huis clos.

Une réunion s'est également tenue le 30 novembre pour, notamment, une présentation de l'Info'Choulex n°2. Ce journal d'information devrait paraître quatre fois par année. Le site internet a également été évoqué. La commission émet le souhait de rencontrer la personne en charge de sa refonte. La création d'un mémento regroupant tous les acteurs économiques de la commune a été abordée. Le problème est de savoir jusqu'où va l'information et où commence la publicité. **Mme A. Meylan** est d'accord sur le principe pour autant que tout le monde soit informé de la possibilité d'y figurer.

#### Routes-Canalisations-Cimetière

**M. Q. Meylan** informe que, comme précisé plus haut, la commission s'est réunie le 16 novembre conjointement avec la commission de l'aménagement. En plus des points mentionnés par **M. J. Binder**, il a été question des travaux sur les routes en 2021 et 2022 :

- un 1<sup>er</sup> tronçon du chemin du Chambet est prévu au budget de fonctionnement 2021 et un 2<sup>ème</sup> tronçon au budget de fonctionnement 2022 ;
- le chemin des Princes au niveau du hameau de Miolan est prévu au budget de fonctionnement 2021 ;
- la réfection de la route de Choulex entre la route des Carres et la route de Meinier est programmée pour 2021 en investissement ;
- la réfection du chemin des Princes entre la route de Choulex et le premier virage est programmée pour 2022 en investissement.

**M. C. Senglet** précise que le crédit d'investissement pour la route de Choulex n'a pas encore été voté, mais le sera l'année prochaine.

#### Scolaire-Jeunesse-Petite enfance

**Mme L. Comin** informe que la commission s'est réunie le 7 décembre. Cette année, aucun dossier pour le « Coup de chapeau » n'a été reçu. Les thèmes et actions de l'année prochaine pour les jeunes ont été abordés. La commission pense faire appel aux TSHM pour organiser des activités éventuellement au local de pétanque et selon des tranches d'âges et des horaires précis. Le projet d'une boîte à idées ou d'un concours sont également évoqués. Le but est de créer une motivation commune.

Lors de la journée du 24 avril, il est prévu de faire intervenir l'association Récrécréa pour l'organisation d'ateliers.

Un échange intergénérationnel est aussi suggéré, avec l'idée par exemple de demander aux aînés des donner des cours de cuisine aux jeunes.

La discussion s'oriente également sur la bibliothèque qui reprendra du service prochainement, ce qui pourrait être l'occasion de toucher les jeunes parents et créer des passerelles entre les différentes tranches d'âge.

La commission se demande comment occuper les petits pendant que les grands jouent au football sur l'Agorespace.

Il ne faudra pas oublier d'inscrire le sujet sur le travail de citoyenneté et la semaine de la démocratie en temps voulu.

Petite enfance : **Mme D. Krähenbühl** fait dorénavant partie de la Fondation EVE (Espace de Vie Infantile de Puplinge) en tant que vice-présidente.

La commission a alloué quelques subventions mais aimerait modifier la façon de les attribuer afin qu'elle soit plus uniforme et organisée.

Dans les divers, il a été question de relancer la réunion avec tous les intervenants qui avait dû être annulée à cause du COVID.

L'installation du sapin de Noël à côté de l'école a suscité des retours très positifs de tout le monde.

#### Sociale-Aînés

**M. P. Droze** informe que la commission s'est réunie les 30 novembre et 7 décembre.

Le 30 novembre, la commission a procédé à la répartition de l'aide sociale suisse. 48 dossiers ont été analysés et 24 ont été sélectionnés, ainsi que 5 dossiers hors processus. Un montant total de Chf 26'000.- a été distribué. Concernant l'aide humanitaire à l'étranger, 23 dossiers ont été reçus. Les critères de l'ancienne législature ont été utilisés et 12 dossiers ont été sélectionnés.

La distribution des paniers aux aînés aura lieu mercredi 16 décembre. Cette année, le foie gras a été confectionné par le Café des Amis.

Lors de la réunion du 7 décembre, la commission a procédé aux choix des projets de la Fédération genevoise de coopération (FGC). La commission octroie Chf 10'000.- par année à cette fédération avec la possibilité de choisir les projets à soutenir. Sur les quatre projets proposés, deux ont été sélectionnés. Les quatre projets sur le long terme avaient déjà été choisis par l'ancienne commission. Les thèmes et actions de la commission ont été abordés, afin d'essayer de montrer une vision globale. Pour l'aide internationale, il est décidé de répartir les subventions différemment par rapport à l'ancienne législature : Chf 10'000 seront alloués à deux projets sur le long terme, Chf 25'000.- à 5 projets FGC et le solde sera destiné aux urgences. Il reste encore à discuter de l'aide suisse et des activités proposées aux aînés.

La prochaine réunion aura lieu le 1<sup>er</sup> février 2021.

#### Fondation immobilière

**M. J. Schöni** informe que la Fondation s'est réunie le 23 novembre en vidéoconférence pour la première fois. Le plan financier de la rénovation des immeubles sis 111-113-115, route de Choulex a été approuvé, de même que le choix de l'institut bancaire et divers règlements (attribution des travaux, attribution des logements et règlement interne).

Les membres désignés pour 2015-2020 sont : les 3 conseillers élus au point 5 (**M. P. Droze**, **M. A. Baudet** et **M. J. Schöni**) ; **M. P. Rechsteiner** et **M. Marco Pistara** sont présentés en tant que membres externes nommés par l'Exécutif.

#### EVE (Espace de vie infantile) Puplinge

**Mme D. Krähenbühl** informe que le 2 décembre, elle a assisté au conseil de la Fondation EVE en tant qu'invitée. Il n'y a rien de particulier à signaler.

## **7. Communications de l'Exécutif**

**Mme A. Meylan** informe que :

- les enrobés ont été posés à Chevrier. Le marquage au sol est prévu pour ce mercredi si les conditions météorologiques le permettent. Les bornes endommagées seront réparées quand le passage des camions cessera. Le candélabre du chemin de l'Ancienne-Grange n'a pas encore été posé. Les caméras seront bientôt installées à la déchetterie. Les buissons devant le 45, route de Chevrier ont été retirés pour permettre aux SIG d'effectuer des travaux pour le gaz l'année prochaine.
- Elle a reçu des félicitations pour l'Info'Choulex.
- Le 24 novembre avec **M. B. Theus**, elle a rencontré **M. Dominique Ziegler** pour un projet de théâtre itinérant pour l'année prochaine. La proposition paraît très intéressante et ils vont aller de l'avant.
- le 30 novembre avec **Mme D. Krähenbühl**, elle a reçu **M. Thierry Boichat** des SIG venu présenter les nouveaux contrats de prestation, d'entretien et de maintenance de l'éclairage public « Lumina » qui seront signés pour 5 ans. A Bonvard, il sera officiellement demandé de baisser les lumières de 50% dès l'illumination et de les éteindre de 01h00 à 06h00. Dans le village, les lumières baissent déjà de 22h00 à 06h00.
- une réunion conjointe des commissions scolaire et bâtiments est prévue le 11 janvier 2021 pour une présentation du projet de rénovation du préau, en présence du mandataire.

**Mme D. Krähenbühl** informe que :

- le 12 novembre en visioconférence, avec le bureau Tanari, elle a été auditionnée par l'Office de l'urbanisme au sujet du cahier des charges du plan directeur communal et du plan directeur communal de l'énergie. Tout s'est bien passé et le dossier suit son cours.
- 16 novembre : elle a reçu **Mme Lisa Pamblanco** et **M. Thierry Boichat** des SIG pour le programme Eco21 pour les collectivités. Le plan d'action a été finalisé. Il sera présenté à la commission agriculture/environnement/développement durable le 18 janvier 2021.
- Le 3 décembre avec **Mme N. Favre**, elle a suivi l'atelier communes-climat en visioconférence sur le thème des bâtiments et énergie. Le compte-rendu a été transmis par mail aux conseillers et elle les encourage à le consulter.
- Le 7 décembre avec **Mme A. Meylan**, elle a reçu **M. Laurent Margadand** des TPG pour un premier rendez-vous de prise de contact qui a permis d'aborder diverses problématiques liées aux TPG dans la commune (croisements, horaires, etc.).
- Le 10 décembre, elle a suivi en visioconférence les échanges cantons-communes concernant le développement durable. Elle estime intéressant de voir quelles actions ont été mises en route par les autres communes. Elle aura l'occasion d'en discuter en commission.
- Depuis la réunion du dernier Conseil municipal, les mesures suivantes ont été mises en place :
  - o La levée porte à porte des ordures ménagères a été supprimée pour Bonvard et l'entrée ouest de la commune, suite à l'installation des goulottes aux Cocandes et à la fin des travaux à Bonvard. La levée sera rapidement suspendue également sur la route de Choulex.
  - o Suite au rendez-vous avec les SIG, la commune a opté pour le plan électricité Vital Vert dès aujourd'hui.
  - o A terme, il est prévu de supprimer l'éclairage nocturne sur toute la commune afin de lutter contre la pollution lumineuse. Actuellement, presque tous les candélabres sont équipés d'ampoules LED sauf 5 à Chevrier. Un gros travail a été fait par la précédente législature. **M. C. Senglet** précise que la route des Jurets est cantonale et qu'il ne revient pas à la mairie de décider.
- Concernant Mobilitri, **M. J. Binder** a demandé si d'autres informations ont été transmises aux communiens, à part l'article paru dans l'Info'Choulex. Il estime que les renseignements fournis sont insuffisants. **Mme D. Krähenbühl** précise qu'une communication a été publiée sur le site de la commune et qu'un tout-ménage sera

envoyé en début d'année. Mobilitri a eu des problèmes avec la poste pour la distribution de son dépliant informatif.

**M. C. Senglet** informe que :

- les gendarmes du poste de police de la Pallanterie sont venus comme chaque année faire un bilan de leurs interventions et transmettre les statistiques pour la région. Elles sont disponibles au secrétariat pour les membres du Conseil. En résumé, la commune est assez tranquille. Ils rappellent qu'ils sont toujours à disposition et que le poste est ouvert au public du lundi au vendredi de 16h00 à 18h30. Ils étaient en sous-effectif pratiquement toute l'année. Les communes Arve-Lac se battent depuis de nombreuses années pour que le poste de police reste ouvert de nuit, ce qui n'est pas prévu pour l'instant.
- Suite à la question de **M. J. Binder**, il informe que le chemin de la Pirotaine est terminé depuis la semaine passée.
- Il précise que le surplus pour passer à l'électricité « Vital vert » coûtera à la commune Chf 496.- par année. La facture annuelle pour l'éclairage public se monte à Chf 2'600.- par année. Il estime que la consommation d'énergie pour l'éclairage public n'est pas énorme.
- Il a écrit au département concernant la modification de zone de l'entrée ouest. **Mme Laetitia Cottet** lui a répondu qu'aucune nouvelle ne pourrait être donnée avant Noël.
- Il s'est rendu le jeudi 3 décembre à Meinier pour la finalisation du cahier des charges des gardes récoltes. Le processus d'engagement sera mis en route dès la signature de la convention, pour une entrée en fonction au 1<sup>er</sup> avril.
- Suite à la demande d'interdire le passage des chevaux sur le parvis de la mairie, la commune a reçu des courriers de plusieurs associations mécontentes. **M. C. Senglet** a demandé à **M. Daniel Devaud** si une suspension de la procédure pendant une année pouvait être envisagée, ce qui devrait permettre aux associations de trouver des solutions. **M. A. Baudet** informe que l'ACAL (Association des Cavaliers de la région Arve&Lac) avait suggéré de mettre en place un système de ramasse crottes (avec éventuellement un tournus au niveau des manèges), mais la mairie n'avait pas donné suite. **M. C. Senglet** souligne que la volonté d'emprunter ce chemin vient de l'ACAL. Il estime que l'initiative de faire des efforts revient aux demandeurs. **Mme N. Favre** aimerait savoir ce qu'il en est des défécations canines. **M. C. Senglet** répond qu'il s'agit du même cas de figure et que selon la loi, toute déjection animale sur la voie publique doit être nettoyée. Les contrevenants sont passibles d'une amende.
- Le 8 décembre, il a participé en visioconférence à une réunion de la commission de sécurité Arve-Lac pour faire une mise au point de l'avancement de la réforme des sapeurs-pompiers volontaires. Ce dossier est en attente depuis 2 ans. Il retrace l'historique du dossier.
- Vu les circonstances, l'apéritif communal a été reporté.
- Il a sollicité une réunion du groupement des pompiers en janvier.
- Il tient à faire une remarque à la commission sociale : il regrette que certaines prérogatives soient déléguées à la FGC alors que la commission en a déjà très peu. Il a l'impression qu'une partie de l'excellent travail effectué par **Mme Valérie Noël** au secrétariat passe à la poubelle et il le déplore. **M. P. Droze** répond que cette décision a été prise par la commission pour des raisons légitimes. Le choix et le suivi des dossiers n'est pas simple. Il ne concerne que l'aide humanitaire internationale.
- Il confirme que l'Info'Choulex est très bien réalisé.

## 8. Propositions individuelles et questions

**M. J. Binder** aimerait aborder plusieurs sujets :

- pour répondre à **M. C. Senglet** concernant le choix de la commission sociale, il précise que les membres ont décidé à l'unanimité d'octroyer un plus gros montant à la FGC.

Ils ont estimé que le secrétariat pourrait ainsi être déchargé d'une partie du lourd travail concernant la mise en place de ces dossiers.

- Il demande où en est la pose des panneaux informatifs à la déchetterie de Chevrier. **Mme D. Krähenbühl** répond que la commission s'occupe du dossier et qu'il est à l'ordre du jour de la prochaine réunion. **Mme C. Mathez** en avait pris bonne note.

**M. Q. Meylan** demande si les contrevenants aux règles des déchetteries ont déjà été amendés. **M. C. Senglet** répond par l'affirmative. **Mme A. Meylan** précise que des preuves sont nécessaires pour permettre de sanctionner.

**Mme N. Favre** aimerait savoir de quelle manière seront communiquées les annonces pour les postes de gardes récoltes. Selon **M. C. Senglet**, elles seront publiées dans la presse.

**M. P. Droze** demande des précisions concernant l'aménagement des routes :

- la mise à l'essai d'une zone limitée à 20 km/h sur la route de Choulex : **Mme A. Meylan** confirme qu'une demande d'autorisation de mise à l'essai est bien en cours pour une année (entre la Croix-de-Choulex et l'ancien Café Zürcher) ;
- l'abaissement de la vitesse à 30 km/h sur la route des Jurets : **Mme A. Meylan** confirme que la demande a également été envoyée ;
- la problématique des bus TPG : il lui semble qu'aucune action n'a été entreprise suite aux problèmes rencontrés. **M. C. Senglet** répond qu'une réunion s'est tenue à Bonvard avec les techniciens des TPG afin de délimiter des zones de croisement et d'attente, démarche qui s'avère très compliquée. **M. C. Senglet** estime qu'il faudrait éduquer les chauffeurs de bus et le cas échéant, les sanctionner. **Mme D. Krähenbühl** assure que la problématique est suivie de près. Si d'autres événements devaient se produire, il faut absolument les signaler aux TPG et fournir le numéro du bus impliqué. Ils doivent avoir connaissance de tous les incidents.
- Il remercie l'Exécutif pour le pot de miel de Choulex offert aux conseillers. Il est précisé que des pots ont pu être distribués notamment aux enfants de l'école.

**M. Q. Meylan** a été dérangé par les propos tenus dans la partie « réflexion » de la Tribune Rives-Lac. Il y voit une dérive vers de la propagande politique qui n'a pas sa place dans un journal grandement subventionné par les communes. **Mme A. Meylan** précise que lors de la dernière assemblée générale du journal, elle a rappelé le caractère apolitique de cette publication, mentionné dans la convention. **M. C. Senglet** ajoute que cet incident n'est pas le premier et qu'il en a fait la réflexion à plusieurs reprises. D'autres communes ont eu la même approche. Les communes de Cologny, Hermance et Choulex ont demandé qu'une assemblée générale soit convoquée en janvier afin de discuter de cette affaire.

**M. J. Schöni** remercie **Mme D. Krähenbühl** pour l'envoi du tableau des statistiques des déchets. Il constate que Choulex n'est pas bien placée et suggère que la commission de l'environnement se penche sur la problématique de la baisse de la quantité des déchets. **Mme D. Krähenbühl** confirme que cette question fait partie des objectifs notamment en collaboration avec les SIG et le projet Eco21 pour les collectivités. **M. C. Senglet** pense qu'il s'agit d'un problème d'éducation. **M. J. Schöni** estime que la commune ne communique pas assez d'informations sur ce point.

**M. J. Schöni** suspend la séance et passe la parole au public.

## 9. Naturalisations (huis clos)

**M. J. Schöni** remercie l'assemblée et lève la séance à 21 heures 21.  
14.12.20/kcr